ACADÉMIE DE ROUEN
Délégation académique
à l'action culturelle
Tél. : 02 32 08 91 00
Courriel. : daac@ac-rouen.fr

Dossier suivi par :
Laure Ingrao
Responsable académique
Domaine Cinéma-Audiovisuel
Courriel : laure-ingrao@ac-rouen.fr
Tél. : 02 32 08 91 02
Portable : 06 60 40 43 32

LYCÉENS AU CINÉMA

Circulaire n°10-55

MODE D'EMPLOI

À destination des proviseurs, directeurs et des enseignants.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF

Les objectifs.

Lycéens au cinéma est un dispositif national qui s'inscrit dans la politique de sensibilisation et d'éducation artistique du jeune public mis en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture et de la Communication.
Il s'adresse aux élèves des lycées d'enseignement général et professionnel, publics et privés, des lycées agricoles et des centres de formations d'apprentis (CFA).
Dans ce cadre, les lycéens travaillent sur des œuvres cinématographiques qu'ils découvrent en version française ou originale sous titrée, lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma.

Les partenaires locaux.

Initié en Haute-Normandie en 1991, il est le résultat d'un partenariat entre :
- la Délégation académique à l'action culturelle (Daac) et le service académique de l'inspection de l'apprentissage (Saia) du Rectorat de Rouen pour le ministère de l'Education Nationale ;
- le Centre National de la Cinématographie (CNC) et la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) pour le ministère de la Culture et de la Communication ;
- la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (Draf) pour le ministère de l'Agriculture et de la Pêche ;
- les directions de l'Enseignement et de la Culture du Conseil régional de Haute-Normandie ;
- la Chambre Syndicale des Cinémas de Normandie.

Dans le cadre de ses missions en faveur de l'éducation et de la formation, le Pôle Image Haute-Normandie assure la coordination et la mise en œuvre de cette opération.

LES MODALITÉS

Les formations.

Une journée de formation pour chacun des deux ou trois films annuels est proposée aux enseignants dont les classes bénéficient de l'opération. Au cours de cette journée, ils visionnent le film sur lequel ils travaillent avec des professionnels du cinéma, notamment des réalisateurs et des universitaires.
La gestion administrative de ces trois journées est assurée par la Division de la Formation (Difor) du Rectorat de Rouen.
Ces journées de formation fournissent des pistes permettant aux enseignants d'exploiter le film en classe. A l'issue de ces journées, une mallette pédagogique est distribuée aux enseignants.
Elle contient :
- les documents d'accompagnement (livret enseignant et fiche élève) édités par le CNC ;
- un DVD édité par le Pôle Image Haute-Normandie comportant un entretien avec un spécialiste du film.

Les séances en salle.

Les projections destinées aux élèves sont organisées dans une salle proche de l'établissement.
Le coupon d'entrée d'une valeur de 2,50 euros est gratuit pour les élèves. En revanche, le coût et l'organisation des transports est à la charge des établissements.

L'importance des moyens mis en œuvre implique que les établissements dont la candidature a été retenue, s'obligent à :

- favoriser la participation des enseignants aux journées de formations ;
- permettre à l'ensemble des classes inscrites d'assister aux trois projections annuelles ;
- veiller par un encadrement rigoureux au bon comportement des élèves dans les salles.